



Syndicat canadien de la fonction publique

Présentation préliminaire au Comité permanent des finances de
la Chambre des communes

Consultations prébudgétaires 2007

Août 2007

www.scfp.ca
21, rue Florence
Ottawa (Ontario)
K2P 0W6
613-237-1590

Sommaire

La présentation du SCFP constitue une réponse au thème et aux questions du Comité permanent des finances liées au « régime fiscal dont le pays a besoin pour un avenir prospère » et présente les recommandations du SCFP pour le budget fédéral 2008-2009.

Les décisions relatives aux échelles et aux taux d'imposition doivent être orientées par les principes et les objectifs généralement reconnus, sous-jacents aux bons régimes fiscaux – et non prendre appui sur des comparaisons étroites et simplistes. Étant donné que l'objectif premier d'un régime fiscal est de générer des recettes pour financer les services publics, il importe de bien tenir compte des niveaux et des types de biens publics fournis.

L'impôt sur le revenu des entreprises et des particuliers du Canada est bien inférieur à la moyenne dans les pays membres de l'OCDE et se situe dans la fourchette inférieure des pays membres du G-7. Rien n'indique que notre taux d'imposition est trop élevé. En fait, certaines données montrent que les pays nordiques dont le taux d'imposition est relativement plus élevé présentent un meilleur rendement que les pays dont le taux d'imposition est plus faible sur une vaste gamme de résultats sociaux, économiques et environnementaux parce qu'ils offrent de meilleurs services publics.

Au cours des dernières années, l'efficacité de notre régime fiscal s'est dégradée : l'abattement des impôts frappant les sociétés n'a pas contribué à mousser l'investissement et l'innovation; l'inégalité s'est aggravée; la pollution climatique a augmenté et le régime fiscal a été compliqué davantage par le nombre accru de failles, d'exemptions, de déductions et de crédits. Dans la plupart de ces cas, il aurait été possible d'atteindre plus efficacement et à moindres coûts les objectifs au moyen de dépenses publiques directes au lieu de mesures fiscales.

Les recommandations du SCFP pour le budget fédéral 2008-2009 comprennent les suivantes :

- Engager 1,2 milliards de dollars comme première étape pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants âgés entre trois et cinq ans dans le cadre d'un programme national public/sans but lucratif.
- Accroître le montant des transferts destinés à l'éducation postsecondaire de l'ordre de 1 milliard de dollars afin de réduire les frais de scolarité, d'accroître l'accès et d'améliorer les conditions pour les étudiants et le personnel enseignant.
- S'engager à mettre en œuvre un plan à long terme dans le but d'éliminer le déficit de l'infrastructure en offrant aux municipalités l'accès à une source de revenus importante et croissante.
- Cesser d'exercer des pressions sur les provinces et les gouvernements locaux en faveur de la privatisation en éliminant le Fonds de plus de 1,25 milliards de dollars des PPP, le Bureau des PPP et les exigences pour envisager des PPP.
- Consolider la santé publique et établir un programme national d'assurance-médicaments.
- Accroître l'investissement du gouvernement fédéral destiné à l'acquisition de compétences, à l'alphabétisation, à la formation en milieu de travail et au développement du marché du travail en augmentant la présence et la participation du gouvernement fédéral.
- Réformer le système d'a.-e. pour inclure de la formation, une couverture élargie et des prestations rehaussées destinées aux travailleurs dans toutes les situations d'emploi et de chômage.
- Respecter nos engagements à l'égard des Autochtones canadiens et des Premières Nations en prévoyant des fonds destinés à la santé, au logement, à l'éducation, à la formation et aux possibilités d'emploi.
- Utiliser des incitatifs fiscaux, des subventions, des transferts et des règlements à l'échelle fédérale pour encourager le développement économique régional durable de nos ressources au lieu d'exporter les ressources non transformées.
- Élaborer et diriger la mise en œuvre d'un plan d'action national et de plans sectoriels sur l'emploi, y compris des incitatifs à l'investissement dans les secteurs manufacturier et de la transformation.
- Assurer un rôle de leadership public en établissant une économie écologique et un avenir durable, accompagnés d'un plan d'action crédible, d'investissements et de l'établissement d'un prix à la pollution.
- Mise en œuvre graduelle d'une réforme fiscale et élimination des failles dans le régime fiscal.

INTRODUCTION

Le Syndicat canadien de la fonction publique est le syndicat le plus important et le plus diversifié du Canada, représentant plus de 560 000 membres dans des collectivités réparties à la grandeur du pays. Nous profitons de cette occasion pour présenter notre point de vue à l'égard du thème déposé par le Comité permanent des finances pour les consultations prébudgétaires de cette année : « le régime fiscal dont le pays a besoin pour un avenir prospère ».

Cette présentation :

- 1) résume les principaux objectifs et principes des bons régimes fiscaux;
- 2) répond aux questions particulières cernées par le Comité; et
- 3) résume les recommandations du SCFP pour le budget 2008-2009.

Objectifs et principes d'un bon régime fiscal

Il est reconnu que les régimes fiscaux visent quatre objectifs principaux : 1) générer des recettes pour financer les services publics; 2) accroître l'équité par la redistribution; 3) créer des incitatifs et des éléments dissuasifs pour différentes activités et 4) promouvoir le mieux-être économique et social.

Pour réaliser ces objectifs de manière efficace, la politique fiscale doit être orientée par un certain nombre de principes fondamentaux. Il est notamment question des suivants : justice et équité, progressivité, simplicité, transparence, certitude, efficacité administrative, stabilité et prévisibilité. Il est possible que le choix des termes particuliers varie, mais les principes généraux sont généralement acceptés.

Les décisions du gouvernement fédéral portant sur la question des impôts, de même que sur leur forme et leur échelle, doivent être fondées sur ces objectifs et ces principes et non sur une série de notions prédéterminées ou sur des comparaisons simplistes et étroites. Ces objectifs et ces principes n'interagiront pas toujours en harmonie : il est essentiel de trouver un équilibre et de tenir compte de facteurs plus généraux.

Il est inutile de se demander si le gouvernement fédéral devrait tenir compte pleinement de différents niveaux et types de biens publics pour déterminer les taux d'imposition : il ne fait aucun doute que les entreprises, les particuliers et la concurrence à l'échelle internationale s'en chargeront.

- L'efficacité relative du système d'assurance-santé du Canada confère aux entreprises un important avantage concurrentiel par comparaison aux coûts élevés du régime de santé privé aux États-Unis : l'avantage net est estimé à plus de 1 000 \$ par véhicule pour les fabricants d'automobiles canadiens.

À ce taux, la valeur nette du système de santé publique à lui seul pour cette industrie – environ 3 milliards de dollars par année – est beaucoup plus élevée que ce que verse en impôts ce secteur, sans même tenir compte de l'avantage des autres services publics.

- La bonne qualité des services publics donne aux Canadiens une qualité de vie élevée, même si les niveaux de revenu moyens peuvent être inférieurs à ceux qui prévalent aux États-Unis et dans d'autres pays.
- Le classement au chapitre de la concurrence internationale confère relativement peu d'importance aux impôts. La qualité de la santé, de l'éducation, de la formation et des institutions publiques d'un pays est beaucoup plus importante que les impôts dans les facteurs qui entrent en ligne de compte dans l'établissement du niveau de concurrence à l'échelle internationale (le Forum économique mondial qui représente les 1 000 entreprises les plus importantes au monde). La Finlande et les autres pays nordiques, dont les taux d'imposition et la qualité des services publics sont élevés, se sont invariablement classés parmi les pays les plus concurrentiels dans le monde, alors que la position du Canada a reculé.

Pour déterminer dans quelle mesure notre régime fiscal répond aux objectifs et aux principes décrits ci-dessus, il faut se pencher sur les faits :

Est-ce que les impôts du Canada et les coûts pour les entreprises sont trop élevés?

Selon le rapport *Doing Business 2007* de la Banque mondiale, le taux d'imposition total pour les entreprises du Canada est considérablement inférieur à la moyenne dans les pays membres de l'OCDE et se classe à l'avant-dernier rang dans les pays membres du G-8¹. Bien que le taux d'imposition des sociétés canadiennes sur les profits demeure inférieur à la moyenne des pays membres de l'OCDE, il importe de ne pas s'intéresser à l'impôt des sociétés sans tenir compte d'autres facteurs.

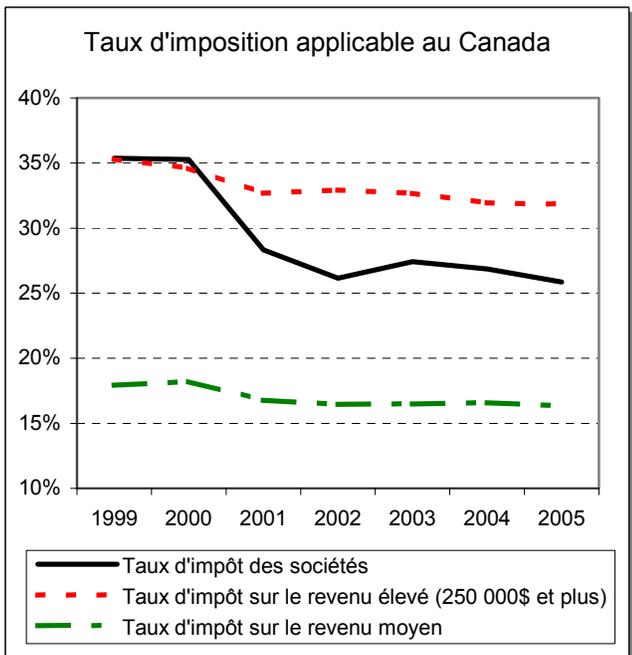
¹ Banque mondiale, *Doing Business in 2007*
<http://www.doingbusiness.org/>

Nos charges sociales sont beaucoup inférieures à la moyenne des pays membres de l'OCDE. Le taux d'imposition total représentatif pour les sociétés est environ quatre points de pourcentage inférieurs à la moyenne des pays membres de l'OCDE; il est aussi considérablement inférieur à la moyenne et à la médiane des 175 pays du monde. Plusieurs pays, de l'Afghanistan jusqu'au Zimbabwe, présentent un taux d'imposition total des sociétés inférieur; toutefois, il ne fait aucun doute que les impôts ne devraient pas être considérés seuls pour déterminer le caractère concurrentiel.

Le Canada se classe au 4^e rang mondial au chapitre de la facilité du négoce, une mesure qui prend en considération le coût lié à la réglementation inhérente au négoce dans 175 pays du monde.

Les coûts réglementaires et de l'impôt ne doivent pas non plus entrer en ligne de compte.

L'enquête détaillée de KPMG sur le prix de revient de l'entreprise à l'échelle internationale classe le Canada au dernier rang des pays membres du G-7 à ce chapitre et tout juste derrière Singapour parmi l'ensemble des pays étudiés². Les prix de revient de l'entreprise de Singapour sont inférieurs à ceux qui prévalent au Canada surtout en raison des salaires et des coûts salariaux inférieurs – un « avantage » dont la plupart des travailleurs canadiens se passeraient bien. Selon cette étude, l'avantage du Canada lié aux coûts a connu une perte de vitesse surtout en raison de la valeur élevée du dollar.



² KPMG - Choix concurrentiels 2006.
<http://www.competitivealternatives.com/>

Rien n'indique que les entreprises canadiennes sont en situation délicate ou qu'elles ont besoin de réductions d'impôt supplémentaires. Les profits et les surplus des entreprises atteignent des niveaux sans précédent même si la croissance de la productivité et de l'investissement des entreprises a perdu du terrain.

Est-ce que l'impôt des particuliers canadiens est trop élevé?

Au cours des dernières années, nous avons connu un bouleversement considérable dans la part de revenu provenant des traitements et salaires par opposition aux profits des entreprises et nous avons constaté des gains beaucoup plus importants chez les riches que chez le travailleur canadien moyen.

Les recettes fiscales des sociétés et des salariés à revenu élevé ont augmenté à un rythme inférieur à leur revenu en raison des réductions d'impôt régressives. Le taux d'imposition applicable au revenu des sociétés et aux salariés à revenu élevé a chuté de façon beaucoup plus marquée que la moyenne des taux d'imposition.

Notre taux d'imposition moyen et nos « coincements fiscaux » sur les revenus sont inférieurs à la moyenne des pays membres de l'OCDE; toutefois, le régime fiscal d'imposition des particuliers est moins progressif que celui de nombreux autres pays comparables, en particulier en ce qui concerne les salariés à revenu plus élevé.

Le régime de l'impôt sur le revenu des particuliers ne devrait pas être pris en considération sans tenir compte de d'autres facteurs à l'instar de l'impôt sur le revenu des sociétés. Les impôts sont les sommes que nous versons pour les services publics et pour vivre dans une société civilisée.

Les pays nordiques, qui conjuguent des impôts plus élevés avec des services publics de qualité et l'investissement dans le capital humain ont obtenu un rendement considérablement supérieur à celui des pays anglo-américains dont le taux d'imposition est inférieur au chapitre d'une vaste gamme de résultats sociaux et environnementaux, y compris la sécurité économique, l'égalité, l'éducation et la durabilité³.

³ Brooks, Neil and Thaddeus Hwong (2006). *The Social Benefits and Economic Costs of Taxation*. Canadian Centre for Policy Alternatives. Décembre 2006.
<http://policyalternatives.ca/Reports/2006/12/ReportsStudies1507/index.cfm?pa=0284E013>

Les constats au chapitre des résultats économiques sont mixtes : les pays à faibles charges fiscales devançant à l'égard de certains indicateurs comme le PIB; toutefois, les pays nordiques sont en tête de liste sur les indicateurs à caractère davantage économique, en particulier ceux orientés vers un avenir plus prospère comme l'innovation, la recherche et le développement et la créativité.

Est-ce que notre régime fiscal favorise la productivité et la prospérité?

Le Canada offre l'un des régimes fiscal les plus généreux du monde en matière de recherche et de développement; néanmoins, notre investissement en R&D, particulièrement celui des entreprises, est considérablement inférieur à la moyenne des pays membres de l'OCDE¹.

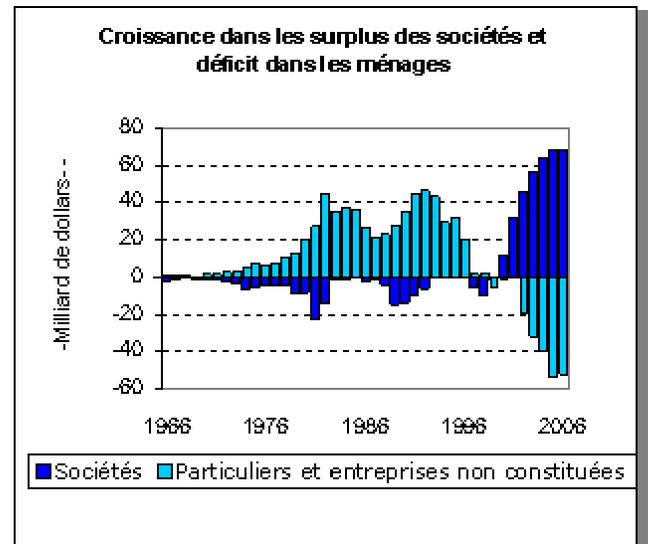
L'impôt sur le revenu des sociétés, le capital social et les gains en capital ont tous fait l'objet de coupures considérables depuis 2000. Les bénéfices des sociétés augmentent à un taux moyen de 11 % par année depuis 1998; toutefois, l'impôt des sociétés a augmenté seulement de 6,5 %. Cet écart a eu pour effet de couper l'impôt moyen des bénéfices des sociétés de 35 % pendant les années précédant 2000 jusqu'à 25 % au cours des dernières années.

Les sociétés canadiennes ont accumulé des bénéfices sans précédent et des surplus massifs, bien au-delà de 300 milliards de dollars depuis 1998, mais ont fait peu pour augmenter leur investissement productif. Ces surplus ont été de plus en plus affectés aux fusions et aux acquisitions, aux rachats d'actions et aux placements spéculatifs et aux investissements à l'extérieur du Canada.

L'investissement dans les activités commerciales intérieures a augmenté seulement de 5,2 % par année depuis 1998 et l'investissement dans le secteur des machines et équipements de seulement 3 %.

En conséquence, la croissance de la productivité canadienne a été anémique : l'une des pires parmi les pays membres de l'OCDE et à l'avant-dernier rang des pays membres du G-7 depuis 2000².

Dans d'autres secteurs, l'efficacité de notre régime fiscal s'est dégradée au cours des dernières années :



- La progressivité de notre régime fiscal des particuliers s'est dégradée pour les salariés à revenus élevés.
- Les gains en capital et les options sur action sont imposés à la moitié du taux de l'impôt sur le revenu et ce, pour aucun motif valable, ce qui rend le régime fiscal moins équitable et progressif.
- En dépit des coûts croissants liés au changement climatique, nous ne réussissons pas à imposer de manière efficace les émissions de carbone et d'autres formes de pollution.
- Un nombre croissant d'exemptions fiscales, de déductions, d'abattements et d'autres failles d'une efficacité douteuse ont rendu le régime fiscal plus complexe, moins juste et plus coûteux du point de vue administratif. Dans la plupart des cas, il serait possible d'atteindre beaucoup plus efficacement les objectifs stratégiques visés par des dépenses publiques directes plutôt que par des incitatifs fiscaux.

RECOMMANDATIONS DU SCFP À L'ÉGARD DU BUDGET FÉDÉRAL

Le SCFP formule les recommandations suivantes pour le budget fédéral 2008-2009 :

Apprentissage et garde des jeunes enfants :
Élaborer une vision et un plan dans le but de favoriser l'apprentissage et la garde de tous les jeunes enfants canadiens.

¹ OCDE – Principaux indicateurs de la science et de la technologie.
http://www.oecd.org/document/14/0,3343,en_21571361_33915056_39054478_1_1_1_1,00.html

² Taux de croissance pour la productivité totale des facteurs, base de données sur la productivité de l'OCDE.

En premier lieu, engager 1,2 milliards de dollars destinés à un programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants afin d'assurer une place pour tous les jeunes de 3 à 5 ans dans un programme public sans but lucratif, et augmenter l'enveloppe budgétaire de 1,2 milliards de dollars par année jusqu'à ce qu'elle ait atteint 4,8 milliards de dollars. Des études ont démontré que les services de garde publics de grande qualité génèrent des retombées économiques d'au moins 2 \$ pour chaque dollar investi. En revanche, ladite « indemnité de garde d'enfant » coûte 2,4 milliards de dollars par année et n'a pas permis de créer une seule place en service de garde.

Éducation postsecondaire : Au cours de la prochaine année, les transferts du gouvernement fédéral destinés à l'éducation postsecondaire demeureront inférieurs de l'ordre de 1 milliard de dollars à ce qu'ils auraient dû être pour rétablir le niveau qui prévalait avant les coupures exercées au début des années 1990. Il importe de procéder à des transferts accrus dans le cadre d'un exercice de transfert postsecondaire distinct, et de s'assurer, de manière responsable, que les deniers publics seront acheminés uniquement aux institutions publiques sans but lucratif pour réduire les frais de scolarité, mettre un terme à la tendance vers la privatisation, accroître l'accès et améliorer les conditions de travail et d'étude dans les campus.

Infrastructure municipale : Le transfert de la taxe sur l'essence a aidé les municipalités à contenir le déficit de l'infrastructure croissant de 100 milliards de dollars, mais il n'a pas permis de le réduire. Le transfert de 2 milliards de dollars perdra environ 23 % de sa valeur en sept ans en raison de l'inflation et de l'accroissement de la population. Les gouvernements locaux doivent avoir accès à une source de revenu croissante pour s'acquitter de leurs responsabilités de plus en plus nombreuses.

Afin de reprendre le terrain perdu depuis 1995, les transferts aux municipalités devraient s'élever environ à un niveau supérieur de l'ordre de 5 milliards de dollars. Au lieu de réduire la TPS d'un autre point de pourcentage, dont la grande partie de la dernière coupure n'a pas été refilée aux consommateurs, ces fonds devraient être transférés aux municipalités. Chaque dollar investi dans l'infrastructure publique permet de réaliser une épargne d'environ 17 cents pour les entreprises, sans compter les retombées sociales et environnementales : beaucoup plus que ce que pourraient générer les investissements dans le secteur privé ou des réductions d'impôt.

PPP et privatisation : Le budget 2007 ne prévoyait que très peu de financement supplémentaire pour l'infrastructure tout en contraignant les gouvernements provinciaux et municipaux d'envisager des partenariats public-privé en les posant comme condition au financement de la part du gouvernement fédéral pour les projets de grande envergure. Il réservait également 1,25 milliards de dollars dans un Fonds pour les PPP à titre de mesure compensatoire pour d'autres gouvernements afin de privatiser des services publics dans le cadre de PPP. Les gouvernements locaux et les provinces ne devraient pas être contraints de s'engager dans des PPP risqués, coûteux et contraignants et le Fonds pour les PPP et le Bureau des PPP devraient être éliminés.

Soins de santé et assurance-médicament : Le système de santé publique canadien offre de meilleurs soins de santé à moins de la moitié du coût par personne que ce qu'exige le système privé américain.

L'avantage de notre régime d'assurance-médicament public doit être consolidé par des mesures permettant de s'assurer que les deniers publics sont acheminés exclusivement à des services de soins de santé publics et ne servent pas à subventionner des services de soins de santé privés ou à but lucratif.

L'investissement dans les ressources humaines de la santé, dans les soins primaires et continus ainsi que dans une meilleure gestion publique permettrait d'écourter les listes d'attente. Le gouvernement fédéral doit également s'attaquer à la dépense qui connaît la croissance la plus élevée du système de soins de santé : le coût croissant des médicaments sur ordonnance.

L'établissement d'un programme national d'assurance-médicament et d'un formulaire pharmaceutique en collaboration avec les provinces permettrait de s'assurer que tous les Canadiens, riches ou pauvres, jeunes ou âgés, sans égard à leur milieu de vie ou de travail, ont accès aux médicaments dont ils ont besoin. Les estimations préliminaires prévoient que cette mesure coûterait environ 2 à 3 milliards de dollars par année au commencement, mais permettrait de réaliser des épargnes, par l'utilisation réduite de la déduction d'impôt sur les dépenses médicales, de l'ordre d'un (1) milliard de dollars. Toutes les entreprises canadiennes, grandes et petites, profiteraient d'un avantage concurrentiel additionnel.

Formation, développement du marché du travail et assurance-emploi : Les améliorations apportées à l'acquisition de compétences de base, à l'alphabétisation et à la formation en milieu de travail permettraient non seulement d'offrir la plus grande productivité, mais contribueraient également à réduire grandement les inégalités et à alléger les pressions sur le marché du travail.

Malheureusement, les entreprises canadiennes n'investissent seulement qu'une petite partie de leur masse salariale pour la formation en milieu de travail – moins de la moitié de la moyenne des pays membres de l'OCDE – et une grande partie de cet investissement est consacrée aux employés à revenu élevé. Les coupures du gouvernement fédéral dans les programmes d'alphabétisation communautaires, destinés aux femmes, à la culture et à la santé autochtone et la fermeture forcée du Centre syndical et patronal du Canada l'année dernière ont compliqué encore davantage la situation. Le gouvernement fédéral doit jouer un rôle plus prépondérant et plus actif pour améliorer les compétences dans le milieu de travail et favoriser le développement de la main-d'œuvre. À quelques exceptions près, la dévolution aux provinces n'a pas généré les résultats escomptés et semble impertinente dans la mesure où nous développons un marché du travail de plus en plus orienté à l'échelle nationale. Dans la mesure du possible, le financement du gouvernement fédéral pour les programmes d'alphabétisation, de formation et de développement du marché du travail doit être augmenté et versé par l'entremise du système public/sans but lucratif. Il conviendrait de réformer le système d'a.-e. afin de fournir des indemnités de formation aux travailleurs à l'emploi et au chômage. Le système d'a.-e. doit également faire l'objet d'une réforme complète pour augmenter les prestations et la couverture et pour protéger les travailleurs dans toutes les formes d'emploi.

Autochtones canadiens et Premières Nations. Notre incapacité de partager les fruits de notre croissance économique et de la richesse n'est nulle part plus apparente que chez les peuples autochtones du Canada et les Premières Nations. Il importe de fournir un financement approprié, prévisible et soutenu, en particulier pour les programmes liés à la santé, au logement, à l'éducation et aux possibilités économiques, à l'intérieur et à l'extérieur des réserves. Nous sommes tous en mauvaise posture, à moins que chacun, et particulièrement les premiers peuples du Canada, ait la possibilité de contribuer à la société, de se développer et de prospérer.

Ressources et développement régional. Le boom des ressources a généré beaucoup d'activités économiques et plusieurs emplois dans certaines régions du Canada.

Malheureusement, les incitatifs fiscaux du gouvernement fédéral et les subventions pour les sables bitumineux continuent de contribuer à l'effervescence de l'économie albertaine alors que d'autres régions, comme le Canada Atlantique, profitent peu de leurs revenus maritimes et contribuent peu à la prospérité.

Les accords de l'Atlantique étaient une tentative pour permettre aux Canadiens des provinces atlantiques de profiter davantage de la richesse des ressources de la région; toutefois, le récent budget du gouvernement fédéral a fermé la porte à cette possibilité. Les incitatifs fiscaux du gouvernement fédéral, les subventions, les transferts, les règlements et les accords commerciaux devraient être dirigés vers des activités qui encouragent le développement économique régional durable de nos ressources – et non vers l'exportation non durable de nos ressources transformées par des entreprises détenues par des intérêts étrangers.

Secteur manufacturier et de la transformation. Bien que les manchettes des médias se soient concentrées sur la perte de sièges sociaux au Canada, l'atteinte réelle attribuable à cet évitement de notre base industrielle se fait beaucoup plus sentir sur la rue Main que sur la rue Bay. Plus de 250 000 emplois bien rémunérés dans le secteur manufacturier se sont perdus au cours des cinq dernières années, ce qui a touché des familles dans les collectivités de partout au Canada, en particulier en Ontario, au Québec et dans les régions dépendantes de l'industrie forestière. La valeur élevée du dollar et les taux d'intérêt grimpants provoquent un plus grand nombre de pertes d'emploi inutiles dans ce secteur. Le taux de l'impôt sur le revenu des entreprises globales du Canada ne devrait pas être coupé et, en fait, il devrait être augmenté. Le secteur manufacturier profiterait beaucoup plus d'abattements fiscaux ciblés, de taux différentiels et d'incitatifs à l'investissement. Cependant, ces mesures doivent être jumelées à un plan d'action tangible et complet, des stratégies propres au secteur et une vision globale de l'industrie canadienne au 21^e siècle. Le gouvernement fédéral a fait fi de la crise qui touche le secteur manufacturier pendant un trop grand nombre d'années.

Établir une économie verte et un avenir durable. En dépit de l'augmentation des niveaux d'air chaud pendant plus d'une décennie, le gouvernement fédéral a également négligé de prendre des mesures tangibles pour maîtriser les émissions de gaz à effet de serre. Si l'on veut réaliser des progrès à ce chapitre, le gouvernement fédéral devra adopter un rôle de leadership et non reléguer la responsabilité du problème au secteur privé.

Il faudra : élaborer un plan d'action national crédible, prêcher par l'exemple au moyen d'un programme d'envergure visant à moderniser les immobilisations publiques et les opérations; investir dans l'infrastructure et le transport public; financer la santé, les services sociaux et communautaires pour contrer l'incidence du changement climatique; développer de nouvelles technologies et élaborer de nouvelles normes; mettre sur pied un fonds d'investissement dans les emplois environnementaux et un Fonds de transition équitable pour aider l'industrie à innover et les travailleurs à s'adapter; améliorer les incitatifs fiscaux et les subventions et, éventuellement, mettre un prix à la pollution du carbone.

Le gouvernement fédéral doit établir un prix de 30 \$ par tonne pour les émissions de CO², et s'engager clairement à ce que ce prix augmente, soit appliqué au moyen d'une taxe du carbone générale ou procède à la vente de permis d'émission. Les mesures mal orientées et inefficaces, comme les subventions à l'éthanol pour transformer les aliments en carburant et le rabais pour les véhicules écoénergétiques devraient être éliminés.

Réforme fiscale progressive : Alors que les profits des sociétés et les revenus des mieux nantis augmentent, les travailleurs canadiens sont de plus en plus exclus de la prospérité nationale. L'investissement dans l'éducation et dans l'obtention d'un emploi ne suffit pas à suivre le rythme, en particulier en ce qui concerne les immigrants récents, les femmes, les Autochtones canadiens et les personnes provenant de familles à plus faible revenu ou d'autres milieux désavantagés. Les familles à plus faibles revenus et à revenu moyen seront touchées de façon disproportionnée par le changement climatique et par les mesures visant à réduire les émissions. Les revenus découlant de la taxe sur le carbone et des ventes de permis d'émission seront plus que suffisants pour financer les mesures environnementales visant à contrer le changement climatique et la réforme fiscale progressive.

CONCLUSION

Il est uniquement possible d'obtenir une prospérité et une productivité réelles en améliorant la qualité de vie globale et en s'assurant que tous les citoyens ont la possibilité et les moyens de réaliser leur potentiel.

Des services publics de qualité contribuent d'innombrables façons à ce chapitre. L'objectif principal d'un régime fiscal est de réunir des fonds pour financer ces services publics et il importe de préserver cet aspect du régime fiscal. Le régime fiscal fédéral permettra éventuellement de réunir suffisamment de fonds pour financer les services publics de qualité dont les Canadiens ont besoin et qu'ils méritent; toutefois, des améliorations doivent être apportées.

Notre régime fiscal peut être amélioré et les revenus peuvent augmenter en colmatant les failles fiscales, en réalignant l'impôt des sociétés pour encourager l'investissement productif dans l'économie et en mettant un prix à la pollution et en augmentant l'équité au moyen d'une réforme fiscale progressive.

:mf/sep491
S:\Research\WPTEXT\ECONOMY\SUBMISSIONS\X\CUPE PBS
2007 Aug 15 - French.doc
Le 5 novembre 2007